



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules



Copie à :  
Chrono

adresse  
63 rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

téléphone  
04 78 52 22 22

internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

email [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr)

numéro SIRET  
779 825 744 00039

code NAF  
9312 Z

**Hubert CHANEL**

Président délégué de la F.F.S.B  
Responsable du Pôle sportif

à

Mmes, MM. les

- Membres du Comité Directeur
- Présidents des CBD, LBR et CS
- Arbitres nationaux
- Présidents des arbitres départementaux et régionaux (diffusion aux bons soins des Présidents de comité)

Réf : HC/XM/223

**Objet** : Licences 2023/2024 et visa médical

Villeurbanne, le 14 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

A compter du 15 septembre 2023, seules les licences au millésime 2023/2024 sont censées être acceptées sur les compétitions.

Toutefois, le Bureau exécutif a de nouveau décidé, pour le début de cette nouvelle saison sportive, d'un assouplissement dans le contrôle des licences 2023/24 (absences de licences, défauts de tampon médical, ...) pour le week-end des 16 et 17 septembre et des 23 et 24 septembre uniquement.

Il est donc demandé aux arbitres et à leurs assesseurs de tolérer la présentation de :

- ✓ La licence 2022-2023 avec certificat médical ou
- ✓ La licence 2022-2023 sans certificat médical + licence 2021-2022 revêtue du certificat médical + questionnaire de santé ou
- ✓ La licence 2022-2023 sans certificat médical + certificat médical de moins de 3 ans + questionnaire de santé.

En revanche, ils devront vérifier scrupuleusement les fiches d'inscriptions aux diverses compétitions. Ces fiches devront comporter les noms des joueurs et être obligatoirement signées par le chef d'équipe, qui de ce fait attestera la composition réglementaire de son équipe.

Il est rappelé que les licenciés qui ont conservé leur visa médical de la saison 2020/2021 doivent le renouveler cette année.

D'autre part, le questionnaire de santé n'est valable qu'une saison.

Enfin, les U18 évoluant dans les compétitions adultes doivent impérativement présenter un visa de sur-classement.

En souhaitant à toutes et tous un bon début de saison, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour Hubert CHANEL  
La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI